

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1804

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 1ER AF

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Pour soutenir cette action, la France se dote d'un régime fiscal favorable incitant l'utilisation d'emballages recyclés. Les modalités d'application de cette disposition sont définis par décret. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En Europe, les emballages neufs coûtent moins chers que les emballages recyclés. Pour encourager l'emploi des emballages recyclés, il faudrait encourager fiscalement les entreprises qui y ont recours.